

COMMUNIQUE

Force Ouvrière continue d'améliorer l'indemnisation du chômage partiel

Le bureau confédéral a décidé que FORCE OUVRIERE serait signataire de l'Accord National Interprofessionnel du 02 octobre 2009 relatif au chômage partiel.

Cet accord permet d'améliorer considérablement le montant de l'allocation de chômage partiel versée aux salariés, en prenant en compte de nombreuses primes qui étaient jusqu'à présent exclues de l'assiette de calcul de cette allocation.

Cet accord neutralise également les périodes de chômage partiel dans le calcul du nombre de jours de congés payés des salariés. Ainsi, les salariés qui subissent du chômage partiel, pourront conserver le bénéfice de l'intégralité de leurs droits à congés payés.

La CGT-FO se félicite de voir une revendication, qu'elle porte depuis des mois, aboutir.

Paris, le 21 octobre 2009

Contact :

Stéphane LARDY

Secrétaire Confédéral

☎ 01 40 52 84 05/07